

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sandrine Rousseau : quand l'hostilité à la chasse révèle une dérive totalitaire de la pensée

Le 25 août à Issy-les-Moulineaux

« Affronter ». « Empêcher ». Être « face à eux ». « Physiquement ». Ces mots ne sont pas ceux d'un groupuscule radical. Ils sont ceux d'une députée de la République.

À la tribune de l'UniREVcité, l'université d'été du mouvement REV d'Aymeric Caron, Sandrine Rousseau a appelé son public à se rendre dans les forêts et les campagnes, à l'ouverture de la chasse, pour « empêcher » celle-ci et se tenir « debout, face à eux, physiquement » devant les chasseurs.

Les mots ont un sens. Et lorsqu'une députée choisit délibérément ceux de la confrontation physique, elle porte une lourde responsabilité.

On peut combattre politiquement les chasseurs et défendre une conception différente de notre rapport à la nature et à l'animal. Tout cela appartient au débat démocratique.

Mais appeler des militants à aller physiquement à la rencontre des chasseurs pour les empêcher de pratiquer une activité parfaitement légale, ce n'est pas du courage politique, c'est de l'irresponsabilité crasse.

Les chasseurs ne sont ni des délinquants ni des citoyens de seconde zone. Ils n'ont pas à se cacher, à s'excuser ou à accepter d'être désignés comme des adversaires auxquels il faudrait aller faire face « physiquement ».

À force de prétendre défendre le vivant, certains semblent oublier une évidence : le respect du vivant commence aussi par le respect des êtres humains.

Au même moment, lors des universités d'été de La France insoumise, l'eurodéputée Manon Aubry a expliqué qu'il faudrait « interdire les milliardaires », allant jusqu'à les qualifier de « formes de nuisibles ».

De son côté, Philippe Poutou arborait fièrement, aux côtés de Sandrine Rousseau, un tee-shirt portant la mention « Éco-terroriste ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mais, mis bout à bout, ces mots finissent par dessiner une mécanique politique préoccupante : « Si notre radicalité ne vous plaît pas, c'est que vous faites partie du problème », a expliqué Sandrine Rousseau. Et si vous faites partie du problème, vous finissez par devenir, pour reprendre le vocabulaire employé par Manon Aubry, un « nuisible ».

Car il ne s'agit plus seulement de combattre une idée, une pratique ou un modèle de société. Il s'agit progressivement de disqualifier ceux qui ne partagent pas leur vision du monde.

Pour la Fédération nationale des chasseurs la ligne rouge est franchie. C'est cette dérive totalitaire de la pensée que la FNC dénonce aujourd'hui.

C'est pourquoi la FNC a décidé de ne pas en rester aux déclarations.

La FNC va déposer plainte contre Sandrine Rousseau.

La gravité des déclarations de Sandrine Rousseau a d'ailleurs déjà conduit un député à effectuer un signalement auprès de la procureure de la République de Tours sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale.

La FNC va également écrire au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au garde des Sceaux pour les alerter sur la gravité de cette radicalisation du discours public visant les chasseurs et sur les risques de confrontation sur le terrain auxquels de tels propos peuvent conduire. Elle souhaite également savoir comment les pouvoirs publics comptent défendre les chasseurs s'ils sont victimes d'agression.

Elle saisit également la présidente de l'Assemblée nationale pour que des sanctions soient prononcées contre Sandrine Rousseau.

La FNC exige que les chasseurs bénéficient du même respect et de la même protection que tous les autres citoyens français.

Au-delà des mots, il faut également rappeler le droit.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Car ceux qui seraient tentés de répondre à l'appel de Sandrine Rousseau doivent savoir qu'empêcher une chasse n'est pas un nouveau droit pour militants en mal de sensations fortes.

L'article R. 428-12-1 du Code de l'environnement prévoit que le fait, « par des actes d'obstruction concertés, d'empêcher le déroulement d'un ou plusieurs actes de chasse », est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

Cette radicalisation est d'autant plus préoccupante que la France entre progressivement dans la séquence politique qui conduira à l'élection présidentielle de 2027.

Les débats vont se durcir. Les projets de société vont s'opposer. La chasse fera certainement partie des sujets sur lesquels les candidats seront amenés à se positionner. C'est parfaitement légitime. Ce qui ne l'est pas, c'est de désigner la communauté des chasseurs comme cible.

Qui seront les prochains ciblés par ces totalitaristes de la pensée : les agriculteurs ? Les éleveurs ? Les pêcheurs ? Les forestiers ? Les ruraux ? En fait, tous ceux dont les pratiques, les convictions ou les modes de vie ne seraient pas « conformes » aux idées de madame Rousseau ?

Pour la FNC, une campagne présidentielle ne peut pas devenir un concours dans lequel chacun chercherait sa catégorie de Français à désigner comme bouc émissaire.

L'urgence climatique, l'écologie ou la radicalité militante ne justifient ni l'intimidation ni la brutalisation du débat public.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 925 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

